



Note PB/CP/15.300

CONGRES DE LA FENARA

22 mai 2015 à CLERMONT-FERRAND

Intervention de
M. Jean-Pierre CROUZET,

Président de l'UPA

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Je suis très heureux de participer à cette séance de clôture de vos Journées Nationales qui constitue toujours un moment fort pour votre dynamique Fédération.

Votre présence toujours aussi nombreuse ce matin est le témoignage de votre grande mobilisation et de la force de votre action au service des intérêts des aînés du monde de l'artisanat et du commerce de proximité.

Monsieur le Président, je vous ai écouté attentivement. Non seulement je vous écoute toujours avec attention mais je vous lis également avec la même attention.

Vous avez intitulé votre éditorial dans le dernier numéro de La Retraite Artisanale « Les retraités révoltés ! ».

Vous dénoncez les injustices que vous subissez, vous faites état de ce sentiment de colère très puissant et général chez les ressortissants de la FENARA.

Vous avez porté ce ras-le-bol avec l'UNIRC, réunis au sein de l'UNRPI, auprès du Président de la République.

Vous avez engagé en février dernier une action nationale pour dénoncer le recul du pouvoir d'achat des pensions, les renoncements aux soins en raison de complémentaires santé insuffisantes ou onéreuses, ou encore le retard pris dans l'adoption du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

J'entends ce message. Non seulement je l'entends mais je le partage, l'UPA dans son ensemble le partage.

Parmi les actions prioritaires, vous avez raison il faut mobiliser le système de soins dans la lutte contre les inégalités de santé entre les Français.

Les inégalités se creusent de manière inquiétante depuis 10 ans et la pauvreté s'intensifie. Parmi toutes les inégalités, la plus choquante et la plus insupportable est très certainement l'inégalité devant la santé.

Ces inégalités relèvent à la fois des déterminants de santé, indépendants du système de soins, mais aussi et surtout des conditions d'accès aux soins.

Vous le dites à juste titre, les retraités sont les premiers concernés par le report ou le renoncement aux soins, victimes du désengagement de l'assurance maladie et du coût des **complémentaires santé**.

Face à cela, alors qu'il nous faut construire un système plus juste, plus efficace, l'inconséquence du Conseil Constitutionnel avec ses décisions de juin et décembre 2013, est incompréhensible et source de régression sociale en fragilisant toute la construction conventionnelle réalisée par les branches professionnelles en particulier en matière de prévention.

Les Sages du Conseil, qualificatif qu'il va falloir à mon sens revisiter, ont déclaré inconstitutionnelles les dispositions du code de la sécurité sociale qui prévoyaient la clause de désignation d'un organisme chargé de gérer la complémentaire santé au motif qu'elles portent à la liberté d'entreprendre et à la liberté contractuelle une atteinte disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi de mutualisation des risques.

Faut-il que les parlementaires qui ont saisi le Conseil constitutionnel et le Conseil lui-même soient à ce point étrangers aux actions menées par les branches professionnelles pour leur porter un coup aussi fatal ?

Nous marchons la tête à l'envers dans notre pays. Non seulement on ne s'attaque pas aux vrais problèmes, mais pire encore lorsque nous avons des dispositifs qui fonctionnent un coup fatal leur est porté.

Nous avons su par la voie de la négociation dans nos branches professionnelles, et je sais de quoi je parle si je prends le cas de celle de la boulangerie, mettre en place une couverture santé de qualité à moindre coût.

Les conditions de la généralisation de la complémentaire santé, dénaturées par le Conseil constitutionnel et les apprentis sorciers qui l'ont inspiré, vont se traduire par une hausse du rapport qualité/coût des couvertures.

Au final, c'est à une moindre couverture, un coût supérieur, une standardisation des garanties enlevant aux entreprises un élément d'attractivité, que l'on va devoir subir. C'est désolant et pour reprendre vos propres mots, cher Président, c'est révoltant !

Sachez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que nous ne baissons pas les bras.

Vous le savez, comme Madame Marysol TOURAINE s'y était engagée lors de la Grande conférence sociale pour l'emploi de l'an dernier, une mission d'expertise et de concertation a été confiée à Monsieur Dominique LIBAULT, ancien directeur de la Sécurité sociale, sur l'avenir des dispositifs de solidarité et de mutualisation des risques de santé et de prévoyance entre entreprises au sein des branches professionnelles.

Monsieur LIBAULT est chargé de mener une large concertation qui lui permette de formuler des propositions concrètes d'évolution à même d'offrir un cadre stabilisé et solidaire pour la couverture complémentaire collective et obligatoire. Nous lui avons fait passer les messages.

Nous continuons notre action auprès des Ministres concernés, elle rejoint la vôtre.

Autre sujet d'inquiétude pour votre Fédération je le disais il y a quelques instants celui de la **dépendance**.

Face à la « *révolution de l'âge* », c'est la société toute entière qui doit se mobiliser sur cette question.

Il faut avoir conscience que les personnes âgées de 60 ans et plus, au nombre de 15 millions aujourd'hui, seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060.

Il s'agit là d'un progrès majeur pour la France. Un progrès porteur de croissance, générateur d'un développement économique autour des besoins et aspirations des plus âgés. Ce progrès est également source de créations d'emplois et de services.

Il s'agit d'un progrès, mais aussi et surtout d'un défi, ou plus exactement de plusieurs défis : un défi social, un défi économique, un défi financier.

Sur ce dernier point, le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, dont l'examen a été reporté sine die, prévoyait un ajustement de l'équilibre financier au fur et à mesure de la montée en charge des mesures nouvelles.

Cet équilibre financier devrait s'appuyer, pour la première étape, sur les 645 millions d'euros annuels de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la CASA, dont sont également redevables les retraités depuis 2013.

Lorsque nous avons été saisis de ce projet de loi en 2014, nous avons dit que nous serions particulièrement vigilants aux conditions de cet équilibre financier.

Vous dénoncez le détournement de la CASA vers d'autres dépenses sans lien avec la dépendance. Vous militez également pour la mise en place d'un financement de la dépendance fondé sur la solidarité nationale par une cotisation prélevée sur l'ensemble des revenus et des personnes.

Il nous faudra, Monsieur le Président, échanger sur le sujet. En effet, permettez-moi d'insister sur le fait que le contexte économique des entreprises et la situation actuelle des comptes publics et sociaux, ne peut conduire à terme à une nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires qui viendrait plus encore alourdir le coût du travail.

Nous devons pouvoir sur ce sujet, comme nous avons toujours su le faire sur d'autres, trouver des voies de passage consensuelles que nous pourrions porter ensemble.

Autre sujet d'actualité qui nous est commun dans notre action syndicale, celui des **retraites**.

Comme vous le savez, les partenaires sociaux ont été obligés de devancer les échéances qu'ils s'étaient fixés lors du dernier accord de mars 2013 compte tenu des nouvelles perspectives financières des régimes AGIRC et ARRCO, fortement dégradées.

Face à une croissance économique proche de zéro depuis 7 ans et à une démographie défavorable, la tendance à la dégradation des résultats AGIRC et ARRCO s'est confirmée en 2014 et 2015.

L'ampleur et la durée de la crise économique et financière de 2008 a perturbé toutes les prévisions mettant à mal les comptes des régimes sociaux, dont les régimes complémentaires.

Les mesures adoptées par les partenaires sociaux, notamment dans l'accord du 13 mars 2013, ont aidé à freiner la consommation des réserves mais n'ont pas permis de redresser les comptes.

Nous avons donc ouvert une nouvelle négociation au début de l'année avec pour objectif de parvenir à un accord pour le mois de juin prochain.

Il faut bien avoir à l'esprit que contrairement au régime général dont les déficits sont repris et financés par la CADES, l'AGIRC et l'ARRCO se sont fixés comme principe de ne jamais recourir à l'emprunt pour financer les pensions de leurs allocataires.

Leur pérennité exige donc d'éviter toute accumulation prolongée de déficits qui mènerait à un épuisement de leurs réserves financières.

Pour se faire, nous disposons de plusieurs leviers, bien connus, pour redresser les soldes des régimes : taux de cotisation, niveaux des pensions et conditions de liquidation (en termes d'âge notamment).

Cependant des contraintes soit sur le coût du travail, soit sur le pouvoir d'achat des ménages ou des retraités limitent nos marges de manœuvre effectives.

Etant donné l'ampleur de l'effort à fournir à court terme, concentrer les mesures sur seulement un ou deux paramètres pénaliserait de façon très importante l'une ou l'autre des parties prenantes aux régimes que sont les employeurs, les retraités actuels, les salariés actuels et futurs retraités.

Les discussions sont difficiles, certainement les plus difficiles que nous ayons eu à mener compte tenu du contexte.

La Commission des affaires sociales de l'UPA, travaille régulièrement sur le sujet à la demande du Conseil National de l'UPA. Vous avez pu Monsieur le Président contribuer à ces travaux.

Sachez que vous continuerez à participer à ce travail, l'intérêt des retraités faisant partie des préoccupations de l'UPA dans cette négociation, leur pouvoir d'achat étant un facteur important de leur niveau de consommation et donc de l'activité des entreprises de l'Artisanat et du commerce de proximité.

Enfin, il me serait difficile devant vous de ne pas aborder le sujet de **l'interlocuteur social unique et du RSI.**

Ce dernier fait l'objet actuellement d'une contestation portée par une myriade de mouvements à ce jour éclatés qui mettent généralement en avant les dysfonctionnements du RSI, la lisibilité insuffisante du calcul des cotisations, et surtout leur poids.

Sans nier cette résurgence des mouvements contestataires, pour autant l'intensité de leur résonance ou leur capacité de mobilisation est à relativiser.

Ce qui est regrettable, c'est que ce mouvement de contestation semble manifestement trouver un appui difficilement compréhensible de la part de certaines structures du Medef et de la CGPME.

Des informations qui nous sont remontées, il apparaît que ces structures organiseraient au plan départemental des manifestations publiques sous forme de conférences de presse pour véhiculer ces messages de contestation.

Nous avons demandé aux UPA territoriales de ne pas s'y associer.

Plutôt que de hurler avec les loups, il nous faut en tant qu'acteurs responsables tout mettre en œuvre pour remédier aux difficultés qui sont toujours constatées aujourd'hui.

L'incompréhension des assurés face à ces difficultés doit trouver une réponse adaptée et définitive. S'il ne faut pas tomber dans la sinistrose il ne faut pas non plus laisser à penser que tout est réglé aujourd'hui. Beaucoup a été fait, mais tout n'a pas été fait.

Deux facteurs ont contribué à aggraver la situation : la crise économique avec une dégradation très forte des revenus des indépendants en 2008 et 2009 et la succession des réformes ayant un impact sur le régime : autoentrepreneurs et retraites.

Chez les affiliés, il y a une assimilation très forte entre le niveau des prélèvements et les dysfonctionnements du régime. Le mécontentement a ainsi été alimenté par le brouillage manifeste entre le fonctionnement du RSI et le niveau des charges dues par les travailleurs indépendants.

Dans un contexte économique difficile, je rappelle qu'une série de mesures a en effet conduit en 2013 à l'alourdissement des charges pesant sur les travailleurs indépendants à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

Mais j'en appelle à vous tous, suivre les mouvements contestataires qui militent pour le non-paiement des cotisations sociales ou même un moratoire, c'est prendre le risque de ne plus pouvoir verser les retraites d'aujourd'hui.

C'est pourquoi nous devons être très attentifs à cette contestation.

Il ne faut d'ailleurs pas nier l'effort réalisé par le RSI et l'ACOSS pour restaurer la situation et le service rendu aux assurés et cotisants.

Au niveau régional, des cellules mixtes Urssaf/RSI ont été mises en place en octobre 2011 afin d'assurer les échanges d'informations nécessaires et de favoriser un pilotage commun.

Un comité de suivi politique de l'ISU, composé des responsables du RSI et de l'Acoss, se réunit régulièrement pour assurer un portage du déploiement de la convention passée entre les deux caisses nationales et observer le suivi des principaux indicateurs.

Je salue à cette occasion l'implication de l'ensemble de nos représentants que ce soit au sein des Conseils d'administration des caisses RSI que des Urssaf. Ils font un travail remarquable dans un contexte plus que délicat.

Je le redis, l'UPA a accompagné et soutenu la création du RSI et de l'ISU. Elle n'en est pas moins critique sur les conditions de cette création.

Voilà un exemple typique d'une simplification qui produit les effets inverses à ceux recherchés.

En septembre 2006 la commission des comptes de la sécurité sociale considérait que « *la création du RSI et de l'ISU constituait l'une des plus importantes réformes de structure et de simplification pour les usagers de l'histoire de la sécurité sociale* ».

Cette réforme a finalement été « *mal construite et mal mise en œuvre en raison de compromis institutionnels laborieux et d'une mésestimation complète des contraintes techniques* », générant « *de graves perturbations pour les assurés* » et « *de lourdes conséquences financières pour les comptes sociaux* ».

Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Cour des comptes pour qui « *les préoccupations d'équilibre institutionnel ont primé sur le réalisme indispensable à la bonne mise en place d'un nouveau régime de sécurité sociale* ».

Donc si j'avais un message à faire passer à nos gouvernants en matière de simplification, l'incantation n'est pas suffisante. Elle se doit d'être préparée et bien réfléchie.

Aujourd'hui encore le stock de réglementations et de normes complexes reste considérable dans notre pays : 85 codes, dont 4 codes de plus de 2500 pages, et 400.000 réglementations.

Nous avons du pain sur la planche en la matière comme on dit dans ma profession.

Vous souhaitez faire de ces Journées Nationales une démonstration de force vis-à-vis de la classe politique et des médias. Dans cette terre d'ovalie permettez-moi de vous dire que vous avez transformé l'essai, et de belle manière.

Mesdames, Messieurs, vous pouvez compter sur moi pour rester vigilant et à votre écoute, en liaison directe avec votre Président, Serge THIVENIN.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je tiens à souligner son dynamisme et son engagement qui sont à la hauteur de votre combat.

Quand on y réfléchit quelques instants et quand on regarde en arrière, on ne peut trouver qu'extraordinaire de se dire que des hommes et des femmes ont maintenu un lien et une action durant plus de 30 ans maintenant sur un même sujet, la défense de l'intérêt des artisans et commerçants retraités.

Et lorsqu'on s'arrête quelques instants encore, pour revoir ces trois décennies, à la fois tourmentées et parfois déchirées, mais aussi si riches en avancées sociales, on se dit qu'une telle aventure associative mérite bien d'être célébrée et mérite encore plus d'être prolongée.

Je veux une nouvelle fois vous remercier chaleureusement de m'avoir invité à ce congrès, ce grand rendez-vous annuel pour votre Fédération.

Vous remercier, parce que je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour marquer ce qui est pour moi le début du chemin que nous devons continuer de faire ensemble dans les mois et dans les années à venir.

Vous occupez une place à part, auquel je le crois les artisans et commerçants de proximité sont attachés.

La FENARA, parce qu'elle constitue le socle de la défense des intérêts des aînés de notre secteur, au service et au plus près de ces derniers, est pour moi essentielle. Le succès croissant de vos Journées Nationales en est l'indiscutable preuve.

Vos valeurs, celles qui fondent votre action et qui trouvent leur sources dans l'humanisme, je les partage, nous les partageons tous.

C'est d'abord le primat de l'humain sur toute autre considération, à travers la proximité avec tous les retraités dans nos territoires grâce à votre maillage d'associations qui font un travail remarquable.

A leur écoute et à celle de leurs familles, vous êtes ainsi les premiers témoins et les observateurs avertis des malheurs mais aussi des bonheurs de notre société.

La richesse et la diversité des échanges à l'occasion de ce congrès le montrent. Vous avez su vous unir pour porter et défendre vos engagements.

L'esprit de collaboration entre la FENARA et l'UPA je ne doute pas un seul instant que vous aurez à cœur non seulement de l'entretenir mais de le faire plus encore fructifier. Sachez que de mon côté je m'y emploierai.

Nous pouvons collectivement être fiers d'appartenir à ce monde de l'artisanat et du commerce de proximité porteur d'avenir et de réussites.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

je vous remercie.